

12

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

21 Numéro de dépôt: 85400711.9

51 Int. Cl.: E 01 F 9/01

22 Date de dépôt: 10.04.85

30 Priorité: 25.04.84 FR 8406465

43 Date de publication de la demande:
27.11.85 Bulletin 85/48

84 Etats contractants désignés:
AT BE CH DE IT LI NL

71 Demandeur: **SOUDURE OUTILLAGE PROTECTION**
Société dite:
25, rue Jules Auffret
F-93500 Pantin(FR)

72 Inventeur: **Gedeau, Claude**
25, rue Jules Auffret
F-93500 Pantin(FR)

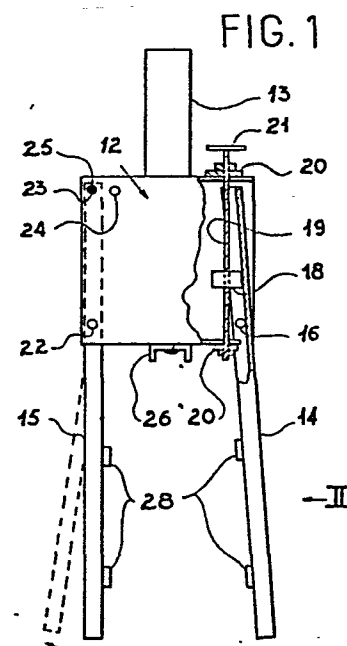
74 Mandataire: **Barbin le Bourhis, Joel**
Société Internationale 19, rue de la Paix
F-75002 Paris(FR)

54 Support amovible de panneau de signalisation.

57 Socle amovible pour panneau de signalisation provisoire destiné à être placé le long des autoroutes.

Selon l'invention, le support amovible comporte un socle (12) prolongé par deux jambes (14, 15) articulées au socle, la jambe (14) étant articulée de façon à pivoter vers l'autre jambe avec un positionnement réglable déterminé par la position d'une butée mobile (18) entraînée par une tige filetée (19).

L'autre jambe est assujettie à pivoter pour occuper l'une ou l'autre de deux positions prédéterminées.



L'invention concerne un support amovible de panneau de signalisation provisoire, plus particulièrement conçu pour être installé le long des autoroutes et routes à grande circulation munies de glissières latérales, notamment en béton.

5 L'entretien des autoroutes et la nécessité de signaler les accidents impliquent l'utilisation de panneaux de signalisation routière provisoires. Ceux-ci doivent néanmoins pouvoir être fixés solidement le long de la voie de circulation, pour ne pas être renversés par un automobiliste maladroit ou simplement par le vent. L'invention propose un
10 système répondant parfaitement à ces impératifs, l'idée de base de l'invention étant de mettre à profit les glissières qui longent les voies de circulation et, plus particulièrement les glissières en béton qui tendent à remplacer actuellement les glissières métalliques, pour disposer d'un ancrage au sol en n'importe quel point le long de la voie.

15 Dans cet esprit, l'invention concerne essentiellement un support amovible de panneau de signalisation provisoire, caractérisé en ce qu'il comporte un socle muni de deux jambes de serrage, dont l'une au moins est montée mobile et à positionnement réglable en regard de l'autre, pour la fixation dudit support sur une glissière de sécurité.

20 L'invention sera mieux comprise et d'autres avantages de celle-ci apparaîtront mieux à la lumière de la description qui va suivre d'un mode de réalisation actuellement préféré d'un support conforme à son principe, donnée uniquement à titre d'exemple et faite en référence au dessin annexé, dans lequel :

25 - la figure 1 est une vue en élévation et avec arrachement partiel du support amovible selon l'invention;
- la figure 2 est une vue suivant la flèche II de la figure 1; et
- la figure 3 est une vue de détail du mécanisme de manoeuvre de l'une des jambes du support.

30 En se reportant au dessin, le support amovible comporte un socle 12, ici sous forme d'un parallélépipède rectangle ou carré, à la partie supérieure duquel fait saillie un montant 13 prévu pour supporter un panneau de signalisation routière choisi, non représenté. Deux jambes de serrage 14 et 15 sont rattachées à ce socle, au moins l'une des jam-
35 bes, 14, étant montée mobile et à positionnement réglable en regard de l'autre jambe 15. Cet agencement permet ainsi de fixer facilement le support sur une glissière de sécurité, et notamment une glissière en béton, dont la partie supérieure a une section sensiblement trapézoïdale.

La jambe 14 est montée pivotante autour d'un axe 16 par rapport au socle 12, dans un plan contenant la jambe 15. L'intérieur du socle est creux et abrite une butée 18 coopérant avec la jambe 14 pour la faire pivoter vers l'intérieur. Pour cela, une tige filetée d'actionnement 5 19 est engagée dans un trou taraudé de la butée 18 et cette tige filetée est immobilisée en translation dans le socle, au moyen de deux écrous 20 soudés à la tige filetée à l'extérieur dudit socle. Un segment de tige 21 est soudé à une extrémité de la tige filetée pour matérialiser une poignée de manoeuvre. La jambe 14 a un profil en U ouvert dans la 10 direction de la butée qui y est engagée. Cet agencement simple permet le guidage en translation de la butée. La surface de cette dernière qui coopère avec la jambe 14 est biseautée.

L'autre jambe, 15, est aussi montée pivotante par rapport au socle 12, autour d'un axe 22 parallèle à l'axe 16. Son prolongement supérieur au-delà de l'axe 22 est percé au voisinage de son extrémité et 15 ce perçage peut venir en regard de deux trous 23, 24, pratiqués dans le socle. Une goupille amovible 25 engagée dans l'un ou l'autre trou permet à la jambe 15 d'occuper l'une ou l'autre de deux positions prédéterminées par rapport au socle, ces deux positions correspondant respectivement à deux profils différents possibles de glissière de sécurité en 20 béton. Lorsque la jambe 15 est immobilisée avec la goupille située dans le trou 23, elle est alignée avec le côté vertical du socle, ce qui correspond à une fixation sur une glissière dite "simple" avec un côté vertical et l'autre incliné. Au contraire, lorsque la jambe 15 est immobilisée avec la goupille placée dans le trou 24, elle se trouve écartée 25 vers l'extérieur, ce qui correspond à une fixation sur une glissière dite "double", dont les deux côtés opposés sont inclinés.

De plus, le socle comporte à sa partie inférieure un longeron d'appui 26, situé entre les deux jambes 14, 15 et sensiblement perpendiculaire au plan contenant ces dernières. Ce longeron prend appui contre la surface supérieure de la glissière en béton et empêche notamment le basculement du panneau de signalisation sous l'effet du vent. Des garnitures en caoutchouc 28 sont fixées le long des jambes pour améliorer l'adhérence le long de la glissière. Ces garnitures peuvent être remplacées 35 par des mâchoires métalliques articulées.

Bien entendu, l'invention n'est pas limitée au mode de réalisation spécifique qui vient d'être décrit, mais comprend tous les équivalents techniques des moyens mis en jeu, si ceux-ci le sont dans le cadre des revendications qui suivent.

1. Support amovible de panneau de signalisation provisoire, caractérisé en ce qu'il comporte un socle (12) muni de deux jambes de serrage (14, 15) dont l'une (14) au moins est montée mobile et à positionnement réglable en regard de l'autre, pour la fixation dudit support sur une glissière de sécurité.

2. Support amovible selon la revendication 1, caractérisé en ce qu'une jambe (14) est montée pivotante par rapport audit socle et en ce qu'une butée (18) coopérant avec ladite jambe est assujettie à se déplacer à l'intérieur dudit socle le long de ladite jambe, pour faire pivoter cette dernière vers l'autre jambe.

3. Support amovible selon la revendication 2, caractérisé en ce qu'une tige filetée d'actionnement (19) est engagée dans un trou taraudé de ladite butée (18) et que cette tige filetée est immobilisée en translation (20) dans ledit socle.

4. Support amovible selon la revendication 2 ou 3, caractérisé en ce que l'autre jambe (15) est montée pivotante par rapport audit socle pour pouvoir occuper deux positions prédéterminées (23, 24) par rapport à ce dernier, correspondant respectivement à deux profils différents de glissière de sécurité en béton.

5. Support amovible selon l'une des revendications 2 à 4, caractérisé en ce que ledit socle comporte un longeron d'appui (26) situé entre les deux jambes et sensiblement perpendiculaire au plan contenant ces dernières.

FIG. 2

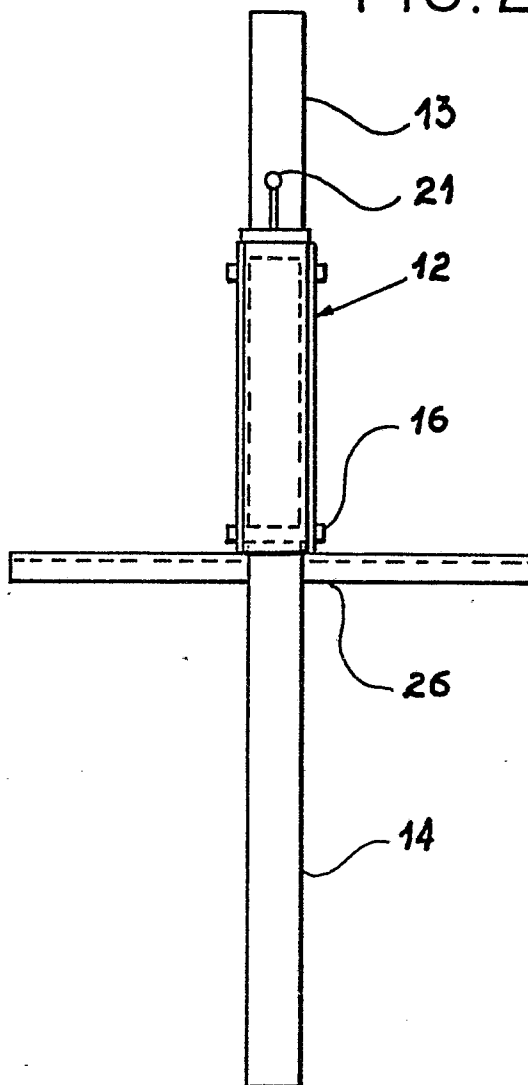
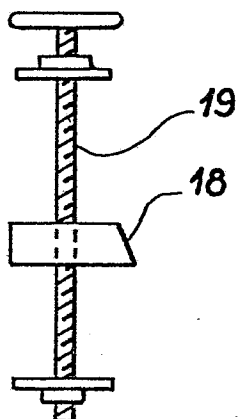


FIG. 3





DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl.4)
X	GB-A-2 126 271 (SMITH) * Page 1, ligne 92 - page 2, ligne 60; figures 1-5 *	1	E 01 F 9/01
Y		5	
Y	--- EP-A-0 011 200 (SILBERNAGEL) * En entier *	5	
A		1	
A	--- DE-A-2 921 480 (JUNKER) * Page 7, ligne 9 - page 10, ligne 12; figures *	1	
A	--- DE-A-1 934 492 (ROEDIGER) * Page 4, ligne 1 - page 6, ligne 25; figures *	1	DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl.4) E 01 F

Le présent rapport de recherche a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 23-07-1985	Examineur DIJKSTRA G.
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire			